



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



EUROSE

Une gestion active, flexible et diversifiée en actions et obligations de la zone Euro.

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

MIXTES

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

EUROSE

- Une solution d'épargne patrimoniale investie en actions et obligations de la zone Euro.
- Une stratégie active, flexible et diversifiée...
- Une gestion de convictions prenant en compte la responsabilité d'entreprise et excluant les sociétés les moins bien notées selon les critères ESG.



Voir définitions page 4

UNE GESTION OPPORTUNISTE QUI CIBLE DES ENTREPRISES JUGÉES SOUS VALORISÉES PAR L'ÉQUIPE DE GESTION.

En fonction de ses anticipations économiques et financières, de l'environnement de marché et de ses convictions, l'équipe de gestion peut ajuster son allocation entre les différentes classes d'actifs autorisées et piloter les risques de marché (actions, taux, crédit) via l'utilisation de dérivés. Au sein de ces classes d'actifs, l'équipe de gestion analyse les entreprises à la fois du point de vue de l'actionnaire et du créancier (potentiel de développement, solidité financière notamment) et sélectionne les titres qu'elle juge sous-évalués par rapport à leur potentiel de revalorisation et au marché.

DES EXPERTS DES MARCHÉS ACTIONS ET OBLIGATAIRES AUX PROFILS COMPLÉMENTAIRES

Avec Eurose, vous confiez la gestion de votre épargne à nos experts des marchés actions et obligataires sans vous soucier de la répartition de vos investissements entre les différentes classes d'actifs. La complémentarité des profils des gérants constitue un atout pour la gestion du fonds : il existe une forte cohérence entre la poche actions et la partie obligataire.

UNE SOLUTION D'ÉPARGNE QUI CHERCHE À TIRER PARTI DU POTENTIEL DE PERFORMANCE DES ACTIONS ET OBLIGATIONS DE LA ZONE EURO

Avec le fonds Eurose, votre épargne est investie sur 4 principales classes d'actifs : les obligations classiques, les obligations convertibles, les actions et les produits monétaires. Cette gestion diversifiée vise à s'adapter aux différentes configurations de marché. Les gérants d'Eurose ajustent régulièrement leur allocation d'actifs dans la limite de leurs marges de manoeuvre, pour capter le potentiel de performance des marchés sur un horizon de placement minimal de trois ans. Ainsi, dans un contexte jugé favorable aux actions, l'exposition totale au risque actions pourra aller jusqu'à 35 %. A l'inverse, dans un contexte jugé défavorable, l'exposition aux actions pourra être ramenée à 0 % tandis que l'exposition aux produits de taux pourra être renforcée jusqu'à 100 %. La politique d'investissement cherche en permanence à capter les sources de performances là où elles se trouvent, mais également à réduire le risque en limitant la volatilité du fonds.

| | |
|--------------------------|-----------|
| Actions | 0 à 35 % |
| Obligations | 0 à 100 % |
| Obligations Convertibles | 0 à 100 % |
| Monétaire | 0 à 100 % |

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

POINT D'ATTENTION Eurose permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 3 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de DNCA Finance.

2 QUESTIONS AU GÉRANT D'EUROSE

Pourquoi investir dans un produit pouvant accéder à plusieurs classes d'actifs ?

"Les différentes classes d'actifs ont des caractéristiques spécifiques en termes de rendement et de risque. Notre objectif est d'obtenir une optimisation du couple rendement-risque. Nous associons les différentes classes d'actifs en fonction du contexte de marché et de nos anticipations et recherchons la performance là où elle se trouve, au bon moment en tenant compte des risques." Eurose représente donc une alternative au fonds euro mais sans garantie en capital.

Comment faites-vous évoluer l'allocation entre les différents classes d'actifs ?

" Nous faisons évoluer le poids de chaque classe d'actifs – actions, obligations, obligations convertibles, monétaires – en fonction de notre analyse des marchés boursiers et de l'environnement économique. Notre exposition aux actions peut aller jusqu'à 35 % de l'actif net du fonds quand l'allocation aux produits de taux (obligations et monétaires) peut aller jusqu'à 100 %. Nous recherchons les titres décotés pour capter leur potentiel de revalorisation à terme. Pour la part investie en obligations à taux fixe, nous sélectionnons des titres de différentes maturités (la durée du portefeuille est limitée à 7). Nous investissons également dans des obligations convertibles, celles-ci offrant la possibilité d'une conversion en actions pour profiter d'une partie de leur potentiel de hausse tout en se protégeant à la baisse. Nous cherchons ainsi à réduire la volatilité du portefeuille."

PROFIL DE RISQUE

Eurose n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : Risque lié à la gestion discrétionnaire, Risque de taux, Risque de crédit, Risque actions, Risque lié à la détention de titres spéculatifs, Risque lié à la détention d'obligations convertibles, Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, Risque de liquidité, Risque d'investissement sur les marchés émergents, Risques spécifiques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (« CoCos »), Risque de contrepartie, Risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natix Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 **3** 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée. Ce fonds flexible cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles, et aux fonds en euros mais sans garantie en capital. Ce fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

EN SAVOIR +

Une stratégie de gestion qui a évolué en 2021 :

- Un univers d'investissement élargi aux obligations de maturité plus longues et subordonnées, des stratégies actions plus opportunistes ;
- Un portefeuille plus flexible pour s'adapter au contexte de marché via l'utilisation de dérivés pour couvrir le risque de marché (actions, taux, crédit) ;
- Une gestion ISR prenant en compte la responsabilité d'entreprise et excluant les entreprises les moins bien notées selon les critères ESG.

EN SAVOIR +

| | |
|---|---|
| Société de gestion | DNCA Finance |
| Nature juridique | Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM |
| Nourricier | Non |
| Durée de placement recommandée | Supérieure à 3 ans |
| Risque de perte en capital | Oui |
| Devise de référence | Euro |
| Objectif de gestion | L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis. L'Euro Stoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la Zone Euro https://www.stoxx.com/index-details?sym-bol=SX5E . - Le FTSE MTS Global est un indice représentatif des emprunts obligataires à taux fixe libellés en euro émis par les états membres de la zone Euro ayant une durée résiduelle d'un an minimum. http://www.ftse.com/products/indices/ftsemts . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. |
| Classification SFDR | Article 8 |
| Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie⁽¹⁾ - d'investissements durables | 0% 20% |
| Date de création | 17/11/2000 |
| Code ISIN – Part C | FR0007051040 |
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Éligibilité | Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE |
| Frais d'entrée⁽²⁾ maximum | 1 % maximum pour le réseau distributeur |
| Frais de sortie⁽²⁾ | Néant |
| Frais de gestion et autres frais | 1.41% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,63% |
| Coûts de transaction | 0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. |
| Commission de surperformance | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit |
| Modalités de souscription et de rachat | Un dix-millième de part, cours inconnu |
| Souscription minimale initiale | Un dix-millième de part |
| Valeur liquidative d'origine | 200 € |
| Valorisation | Quotidienne |
| Heure de centralisation | 12h30 |
| Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾ | 1 2 3 4 5 6 7 |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007051040/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007051040/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dnca-investments.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

Eurose est un FCP de droit français géré par DNCA Finance. DNCA Investments, une marque commerciale de DNCA Finance. Du fait des liens capitalistiques entre le Groupe BPCE et les entités citées, il peut exister des risques potentiels de conflits d'intérêts.

DNCA Finance - Société Anonyme au capital de 1.634.319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 - 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID 2.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 478 270 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.

